



Paris, le 27 mars 2012

**Lettre ouverte à M. Mettot, directeur des Ressources Humaines**

**Objet : négociation sur le métier de documentaliste  
dans le cadre du Nouvel accord collectif**

Monsieur le Directeur,

Alors que s'ouvrent les séances de négociation sur les emplois liés à la production radiophonique, l'Unsa Radio France suggère de créer la fonction de « documentaliste référent » à l'instar de ce qui est proposé pour le métier de chargé de réalisation. En effet, nous pensons qu'à partir du métier de documentaliste, une évolution doit être possible sans passer par une fonction d'encadrement. Nous proposons quatre points qui pourraient figurer dans la fiche descriptive du documentaliste référent :

- Un rôle de représentation des services de documentation pour une ou plusieurs émissions élaborées avec une fonction de « chercheur » liée à une haute compétence dans l'identification des ressources internes ou externes.
- Une expertise dans le développement de nouveaux outils ou de nouveaux services.
- Une capacité rédactionnelle particulière à la production de contenus web.
- La faculté de produire des dossiers élaborés pour le web, voire des webdocumentaires.

Nous vous prions de bien de vouloir recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Philippe Ballet,  
Responsable de la section syndicale Unsa Radio France

Copies à Antoine Martin, Françoise Mocaer, Caroline Wiegandt, CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO et Sud.